

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 24 juin 2008

à laquelle étaient présents :

Président de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents : (12)

Mme TENENBAUM, M. BARRON, M. BERTHIER, M. BON, Mme CAZENAVE, Mme CHATILLON,
Mme GINDRE, M. GOUDEAU, Mme HERVIEU, Mme METGE, Mme REVEL, Mme ROLLIN

Membres absents excusés : (3)

M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), Mme BERNARD (représentée par Mme METGE),
Mme LE GRAND (représentée par Mme ROLLIN)

Membres absents : (2) M. EL HASSOUNI, Mme TOLLOT

Date de convocation : 17 juin 2008

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

16 JUIL. 2008

Délibération n° : 40-2008

Objet : Indemnité suite à un sinistre



La résidence de personnes âgées les Bégonias, établissement géré par le Centre Communal d'Action Sociale, a été le lieu d'un sinistre incendie sur un balcon de l'appartement n° 308, en date du 31 août 2007.

Le cabinet PARIZOT, chargé de l'expertise par l'assureur (cabinet Galland), propose dans une lettre d'arrêté des dommages une indemnité à hauteur de : 3 223,12 € TTC.

Ce montant correspond au montant des dommages estimés par les soins de l'expert sur présentation d'un devis.

Aussi, le Conseil d'Administration :

- valide la lettre d'arrêté des dommages jointe au présent rapport,
- autorise le Président ou son représentant légal à signer ce document et toutes autres pièces administratives permettant le règlement de cette affaire.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

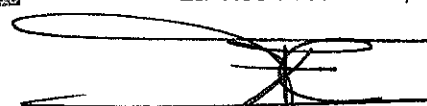
DAGL : 1

Receveur Municipal : 2

PUBLIÉ LE

25 JUIN 2008

Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente,


Françoise TENENBAUM

